



DELIBERATION N°11/2022
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois d'octobre, à 14 heures trente, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe s'est réuni à l'Hôtel Arawak, situé 41 Pointe de la Verdure 97190 LE GOSIER, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe, dûment convoqués le 14 octobre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation.

L'an deux mille vingt-deux, le 28 du mois de d'octobre, à 10 heures, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe s'est réuni à l'Espace Régional, Salle 1, situé Rue du Général de Gaulle Raizet 97139 Les Abymes, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe, dûment convoqués le 24 octobre 2022.

Nombre de membres

En exercice : 26

Présents ou représentés : 2

Absents : 24

Présents : Rolland BELLEMARE, Sonia TAILLEPIERRE

Représentés :

Absents : Ary CHALUS, Chantal LERUS, Corinne PETRO, Eddy CHATEAUBON, Jean-Claude NELSON, Loïc TONTON, Jean-Marie PILLI, Marie-Luce PENCHARD, Sabrina ROBIN, Danielle MINATCHY, Jean-Philippe COURTOIS, Sabrina ROGER, Héric ANDRE, Marie-Corinne LACASCADE, Maryse ETZOL, Wennie MOLIA, Jeanny MARC, Jocelyn BOUGAREL, Jean-Claude LORET, Nicolas VION, Franck CHAULET, Eric MICHEL, Yves MOZAR, Béatrice GAZON-MEDARD GORDIAN.

Assistaient également à la réunion : Rodrigue SOLITUDE (Directeur Général par intérim), Marc MIGEREL, Yves GUIHENEUF (RRH), Aurélien ANZALA (Directeur de l'Offre), Maïté MARIE-ANTOINETTE (Directrice de la Demande), Amandine ABATUCI (Consultante direction du Digital), Wina FRANCILLETTE (Assistante DAF).

**Objet : Acter l'autorisation de contractualisation du bail locatif pour le déménagement des bureaux de
Pointe-A-Pitre**

Le Conseil d'administration

Vu, la délibération n° CR/17-1 253 du 30 novembre 2017 de l'Assemblée plénière du conseil régional de la Guadeloupe portant création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

Vu, la délibération n° 2017-64 du 14 décembre 2017 du conseil départemental de la Guadeloupe portant création du Comité du tourisme sous forme d'un Établissement à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-10 et R.2221-18 et R.2221-52 ;

Vu, le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10, L.134-5 et L.161-1 et suivants ;
Vu, la loi n° 2009-888 du 22 juillet de développement et modernisation des services touristiques pour ses dispositions codifiées aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme ;
Vu, les articles R133-10 et R133-15 du Code de Tourisme ;
Vu, les Statuts du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;

EXPOSE DES MOTIFS

En date du Lundi 05 septembre 2022, le Conseil d'Administration a acté l'autorisation de contractualisation du bail locatif professionnel pour le déménagement des bureaux de Pointe-A-Pitre.

Le bail locatif professionnel étant limité aux professions libérales, il convient de retirer la mention « professionnel » dans le libellé de la délibération.

Faisant suite à la création de la commission en charge de trouver un nouveau local adapté (superficie, accessibilité et respect des normes de sécurité) et après validation d'un local situé dans l'immeuble ANTARES à Dothémare 97139 LES ABYMES.

Il appartient au Conseil d'Administration :

D'acter le principe que le Directeur Général par intérim soit autorisé à signer un bail locatif d'une durée initiale de six (6) ans dans le cadre du déménagement des bureaux de Pointe-à -Pitre (cf dossier « projet du transfert du siège du CTIG »).

C'est le Directeur Général par intérim qui signera le bail locatif pour le déménagement des bureaux de Pointe-à-Pitre.

L'assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-dessus :

VU les statuts du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe ;

Le Conseil d'administration décide :

ARTICLE 1 : D'abroger la délibération n°09/2022 du 5 septembre 2022

ARTICLE 2 : D'acter le principe que le Directeur Général par intérim soit autorisé à signer le bail locatif dans le cadre du déménagement des bureaux de Pointe-à -Pitre et est chargé de mener à terme le projet de déménagement des bureaux du CTIG.

Il est procédé au vote :

Pour : Rolland BELLEMARE, Sonia TAILLEPIERRE

Incluant les représentés :

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance

Le 28 octobre 2022

La Présidente du Comité du Tourisme des îles de Guadeloupe

Sonia TAILLEPIERRE

